

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 25 juin 2019 à 19 h 30 exceptionnellement à l'église située au 3101, rue de l'Église à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents :

- M. François Racine, conseiller*
- M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller*
- M. Yves Legault, conseiller*
- M. Jean-Guy Bleau, conseiller*
- M. François Robillard, conseiller*
- Mme Frédérique Lanthier, conseillère*

Est absent :

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents :

- Karl Scanlan, directeur général*
- Marie-Josée Russo, greffière*

SUR CE :

2019-06-126

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller François Robillard appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis incluant la réponse aux trois points suivants :

Il est convenu avec tous les élu(e)s de répondre à trois points pour faire une mise au point suite aux événements du 27 avril dernier :

Point 1 : *Il est demandé de faire une mise au point sur les prochaines étapes.*

La mairesse, Sonia Paulus, indique que vendredi dernier une rencontre a eu lieu avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les citoyens dont leur propriété a subi des dommages à moins de 50% et qui désirent quitter. Le gouvernement est à regarder une formule qui pourrait être équitable pour tous les sinistrés dans cette situation. Les négociations vont bon train.

Point 2 : *Il est demandé de fournir un échancier pour la réparation des gazons, pavage et pavé-unis.*

La mairesse mentionne que les travaux pour le remplacement du gazon ont débutés et qu'ils vont continuer dans les prochaines semaines. Pour les dommages au pavage ou pavé-unis, la mairesse indique qu'il serait préférable d'appeler au garage municipal afin de donner leur adresse.

Point 3 : *Il est demandé si la situation de Sainte-Marthe-sur-le-Lac pourrait être qualifiée de « catastrophe » afin que les sinistrés puissent bénéficier d'un programme bonifié.*

La mairesse mentionne que dans les pourparlers avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation vendredi dernier, il était question de regarder comment faire pour modifier ou adapter le programme pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 25 juin 2019

2019-06-127

PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 mai 2019 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-128

LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 25 juin 2019 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 1 548 145,22 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 1 006 766,45 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 3 650 369,61 \$;

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-129

DEMANDE DE PIIA - COMMERCE SITUÉ AU
3075, CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout de une (1) enseigne en façade et une (1) sur poteau pour le commerce Pizza Stratos;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-06-10;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour le commerce sis au 3075, chemin d'Oka telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 25 juin 2019

2019-06-130

DEMANDE DE PIIA - MULTIFAMILIALE SITUÉE AU
3186 CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 6 unités en mode jumelé (12 logements au total);

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-06-08;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour le 3186 chemin d'Oka telle que déposée, pour la construction d'une habitation multifamiliale de 6 unités en mode jumelé (12 logements au total).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-131

DEMANDE DE PIIA - 3059 CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre la construction d'un nouveau modèle d'habitation ce dernier n'ayant jamais fait l'objet de recommandation par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-06-09;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter la demande de PIIA pour le 3059 chemin d'Oka, telle que déposée pour permettre la construction d'un nouveau modèle d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-132

DEMANDE DE PIIA - 2951 CHEMIN D'OKA

CONSIDÉRANT QU'en date du 5 juin 2019, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre l'ajout de une (1) enseigne sur poteau pour le commerce Annie Diva Esthétique

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2019-06-11;

Le 25 juin 2019

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*D'accepter la demande de PIIA pour le commerce sis au 2951, chemin d'Oka telle que
déposée.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-133

*ENTENTE ET BAIL ENTRE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES
INFRASTRUCTURES ET LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-
SUR-LE-LAC- AUTORISATION DE SIGNATURE*

*CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique souhaite louer la grande salle du
centre communautaire pour une durée prolongée afin de traiter les dossiers des citoyens
sinistrés;*

*CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac consent à cette location selon les
dispositions du bail soumis;*

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par la conseillère Frédérique Lanthier
et résolu*

*D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-
sur-le-Lac l'entente et le bail entre la Ville et la Société québécoise des infrastructures
quant à la location de la grande salle du centre communautaire, ainsi que tous autres
documents nécessaires pour donner pleine effet à la présente résolution.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-134

NOMINATION - CAROLINE LAJEUNESSE - TRÉSORIÈRE

*CONSIDÉRANT QUE madame Lajeunesse a occupé le poste de chef comptable entre le
3 avril 2017 et le 30 juillet 2018;*

*CONSIDÉRANT que madame Lajeunesse occupe le poste d'assistante-trésorière au
Service des finances depuis le 30 juillet 2018;*

CONSIDÉRANT la vacance du poste de trésorière depuis le 5 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame Lajeunesse occupe ce poste par intérim depuis cette date;

CONSIDÉRANT les compétences et l'excellent travail de madame Lajeunesse;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général, monsieur Karl Scanlan;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

Le 25 juin 2019

De procéder à la nomination de madame Caroline Lajeunesse au poste de trésorière à compter du 26 juin 2019.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-06-135

COMITÉ DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC- NOMINATION D'UN
MEMBRE

CONSIDÉRANT la vacation d'un poste de représentant de l'employeur et la nécessité de combler ce poste rapidement;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De nommer madame Caroline Lajeunesse, trésorière, à titre de représentante de l'employeur au Comité de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

2019-06-136

NOMINATION - SIMON CHARETTE-BEAUVAIS -
ASSISTANT-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que monsieur Simon Charette-Beauvais occupe le poste de technicien à la taxation au Service des finances depuis le 18 avril 2017;

CONSIDÉRANT que depuis la vacance du poste de trésorière, Monsieur Charette-Beauvais s'est montré très proactif pour assister ses collègues du Service des finances;

CONSIDÉRANT les compétences et l'excellent travail de monsieur Charette-Beauvais;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général, monsieur Karl Scanlan;

En conséquence :

*Il est proposé par la conseillère Frédérique Lanthier
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De procéder à la nomination de monsieur Simon Charette-Beauvais au poste d'assistant-trésorier à compter du 26 juin 2019.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de l'employé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 25 juin 2019

CONSIDÉRANT QUE, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, il faut consolider les rapports financiers des organismes contrôlés;

CONSIDÉRANT QU'avec les événements qui se sont déroulés le 27 avril dernier, à savoir les inondations importantes, nous n'avons pas terminé de consolider les rapports financiers;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu

De reporter le dépôt du rapport financier du 31 décembre 2018 et du rapport des auditeurs à la séance du conseil municipal du 23 juillet 2019.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la tenue du comité de circulation en date du 5 juin 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité de circulation touchant la sécurité des usagers du réseau routier municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

De procéder à l'installation de panneaux aux endroits suivants :

- Interdiction de stationner en tout temps - 41e Avenue du chemin d'Oka jusqu'au 143 côté ouest et le 146 côté est;
- Interdiction de stationner en tout temps - boul. des Pins du côté nord entre la rue du Chardonnay et l'entrée de l'autoroute.

Le vote est demandé
Le conseiller François Robillard vote contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CONSIDÉRANT la mise en place d'une campagne de sensibilisation sur la sécurité routière par la Régie de Police du Lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est desservi par cette Régie de Police;

CONSIDÉRANT que ce projet de prévention intitulé "Je suis courtois" est important pour un meilleur partage de la route entre automobilistes, cyclistes et piétons;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'inviter les marthelacquoises et les marthelacquois à être prudents sur la route et à consulter le site : "jesuiscourtois.com".

D'autoriser l'installation de panneaux d'affichages pour appuyer cette campagne aux endroits déterminés par nos services municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt des rapports du directeur général concernant la signature des contrats

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions résidentielles- Mai 2019

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction- Mai 2019

Dépôt des statistiques de la bibliothèque- Mai 2019

Dépôt du rapport préliminaire motivé de la mairesse concernant les dépenses engagées suite aux inondations (article 573.2 de la Loi sur les cités et villes.)

Dépôt du rapport motivé concernant la déclaration d'état d'urgence (article 51 de la Loi sur la sécurité civile)

Procès-verbal de correction - séance ordinaire du 28 mai 2019

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 10 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIÈRE